



DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

Référence : C.C.A.S. 07-2023

Sur convocation en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-trois, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le quatre avril deux mille vingt-trois, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président
 Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente
 Mesdames Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY, Monique LAFAY, Laurence
 MICHAUD et Marie-Rose RUDE.
 Messieurs Daniel BUFFY, Philippe PAIN, Jean-Claude ROZIER et Monsieur Jean-Claude
 RUDE

Absent : Monsieur Yannick-Luc JANNIN (absent jusqu'à 18h45)

Absent excusé : Madame Jenny COELHO
 Monsieur Michel MERCIER

Procuration : Madame Marie-Noële ADOH donne pouvoir à Madame Isabelle MERONI

Madame Mireille CHARDIGNY est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Objet : Affectation du résultat

Vu la nomenclature comptable de la M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2022 du Centre communal d'Action sociale et le Compte de Gestion du Trésorier de Bourg-en-Bresse,

Vu la délibération 05-2023 qui approuve le Compte Administratif 2022,

Considérant les résultats de l'exercice 2022 en section de fonctionnement :

• Les dépenses s'élèvent à 8 633,82 € et les recettes à 11 757,00 € : le résultat de clôture est de 3 123,18 € soit une affectation de fonctionnement pour l'année 2023 de 3 123,18 €.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

- **DECIDENT** d'affecter l'excédent disponible de la section de fonctionnement 2023 au compte 002 intitulé « résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 3 123,18 €.

Fait et délibéré en Mairie,

Le 05 avril 2023

Le Président

Christian BERNIGAUD



Accusé de réception en préfecture
001200077238-20230404-2023-07-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023